

FICHE 1

**LE CONTEXTE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2018**

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP s'inscrit dans le contexte suivant :

**1. En terme d'évolution quantitative**

La loi de finances pour 2018 prévoit 1 600 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+9 ETP), l'évolution quantitative des emplois est en fait de -1 591 emplois contre -1 538 en 2017.

Les suppressions brutes d'emplois au sein de l'État s'élèvent à 3 712 ETP. La contribution de la DGFIP se situe à un niveau quasi identique à celui du PLF 2017 qui prenait en compte la mise en place du prélèvement à la source, désormais reportée au 1er janvier 2019.

Ce niveau de suppression d'emplois est également inférieur à celui des années précédentes, dont le niveau s'établissait en moyenne à 2100 ETP par an de 2012 à 2016.

**2. En terme de répartition**

Tous les services (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) et toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de suppressions.

**3. En terme de typologies de mouvements d'emplois**

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, un volume significatif d'emplois est redéployé entre directions pour accompagner les transferts d'activité.

Ces redéploiements résultent principalement de la mise en place des centres de services des ressources humaines (CSRH) et du service d'information des agents (SIA) et de la réorganisation du recouvrement des recettes non fiscales de l'Etat

**4. En terme de méthode**

La méthode Magerfip, qui fut actualisée en 2014, est stabilisée.

Les directeurs disposent des marges de manœuvre habituelles pour localiser les mouvements d'emplois dans leurs services.

## CTR EMPLOIS PLF 2018

### FICHE 2

## L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2018

Le plafond d'emplois de la DGFIP (programme 156) connaît chaque année une double évolution :

- une évolution numérique, selon les modalités déterminées par le Parlement dans la loi de finances de l'année ;
- une évolution catégorielle, qui résulte de la ventilation par catégorie des suppressions d'emplois.

### I. L'évolution numérique

Le volet emplois du PLF 2018 conduira à enregistrer les opérations suivantes pour la DGFIP :

1	PLF	Suppressions PLF 2018	-1 600
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	23
		Transferts sortants	-14
		Solde transferts	9
1+2 =	Evolution d'emplois à décliner		-1 591

L'évolution globale des emplois de la DGFIP s'explique donc par :

#### A) Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018
-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600

#### B) Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2018, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
<b>TRANSFERTS SORTANTS</b>	Fermeture de trésoreries à l'étranger	-5
	Fin expérimentation paye en mode facturier (SGAMI)	-8
	Autre	-1
	<b>TOTAL</b>	<b>-14</b>

<b>TRANSFERTS ENTRANTS</b>	Extension des services facturiers :	
	<i>Justice</i>	9
	<i>Ecologie</i>	3
	<i>Agriculture</i>	1
	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat	10
	<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

<b>SOLDE TRANSFERTS</b>	<b>9</b>
-------------------------	----------

Ces mouvements sont marqués essentiellement par des transferts entrants résultant de la poursuite du déploiement des services facturiers à l'échelon déconcentré. Par ailleurs, le SRE bénéficie de 10 emplois au titre de la réforme de la gestion des retraites de l'Etat.

Les transferts sortants bénéficient au Ministère des affaires étrangères en conséquence de l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger. Par ailleurs, il est mis fin à l'expérimentation en mode facturier des payes relevant des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) conduisant à restituer 8 emplois au ministère de l'Intérieur.

Le solde positif des transferts (+ 9) vient donc minorer pour autant le volume des suppressions.

## II. L'évolution catégorielle

L'évolution nette\* de la structure des emplois pour 2018 se présente ainsi :

\*nette : tous mouvements d'emplois confondus (suppressions, transferts, redéploiements)

		A+	A	B	C	Chef de poste***	TOTAL	
Directions départementales		-95	-69	-730	-650	7	-1 537	
Directions nationales et spécialisées		7	38	-3	-82		-40	
Services centraux et assimilés*			9	-11	-12		-14	
<b>TOTAL</b>		<b>-88**</b>	<b>-22</b>	<b>-744</b>	<b>-744</b>	<b>7</b>	<b>-1 591</b>	
% évolution nette / total des ETP de la catégorie	PLF 2018	-0,9 %	-0,1 %	-1,8 %	-2,5 %		-1,6 %	
	Pour mémoire	PLF 2017	-1 %	-0,1 %	-1,1 %	-3,1 %		-1,5 %
		PLF 2016	-1,2 %	-0,5 %	-2,5 %	-2,5 %		-2 %
		PLF 2015	-1,2 %	-1,5 %	-1,2 %	-2,9 %		-1,8 %

\* inclus DDG, SRE, DLF et DIE

\*\* détail : -8 AGFiP, -5 AFiPA, -2 IP, -46 ldiv HC, -27 ldiv CN

\*\*\* création de 4 services départementaux de l'enregistrement, 2 trésoreries spécialisées et 1 service des impôts des particuliers

Ces données appellent les remarques suivantes :

- toutes les catégories d'emplois connaissent une évolution nette négative ;
- le volume d'emplois de **cadres supérieurs** poursuit globalement sa diminution, à l'exception des AFiP dont l'évolution est stabilisée. Les mouvements d'emplois de A+ s'opèrent dans le cadre des travaux GPEEC, en cohérence avec les dotations cibles notifiées aux directions territoriales. Ceci conduit à localiser des suppressions mais aussi des renforts dans les directions. Parallèlement, cette évolution s'inscrit dans un mouvement de rééquilibrage des emplois de A+ de la sphère comptable vers la sphère administrative ;
- le quantum de suppressions de **A, B et C** évolue avec pour objectif de limiter les écarts entre la situation des emplois et celle des effectifs. Cela se traduit par une moindre pression sur la catégorie A et une répartition équivalente entre les B et les C.

**FICHE 3****LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS**

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip (directions territoriales) ou pas (directions nationales et spécialisées et services centraux) contribuent aux suppressions d'emplois. Il est également tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

### I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les directions nationales et spécialisées

Pour le PLF 2018, 46 suppressions sont supportées par les services centraux.

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 144 suppressions d'emplois.

En complément de leur contribution aux suppressions d'emplois demandées à la DGFIP, les services centraux comme les DNS sont également concernés par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions. Ces redéploiements concernent principalement la mise en place des CSRH/SIA, la gestion des retraites de l'État, l'informatique et les recettes non fiscales de l'État.

Parallèlement, la scission de la DRESG au 1<sup>er</sup> septembre 2017 a conduit à ventiler ses emplois dans les deux nouvelles directions créées : la direction des impôts des non-résidents (DINR) et le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Evolution nette
DVNI	-3	-2	-5
DNEF	-4	-1	-5
DNVSF	-2	3	1
DGE		-1	-1
Direction Impôts services			
DCST	-1	8	7
SDNC	-3	4	1
DS AP/HP	-4	-1	-5
DSFiPE et réseau étranger	-7	-9	-16
DNID (incluant CSDOM)	-4	6	2
ENFIP	-19	-7	-26
SARH (hors DDG)		37	37

<b>DIRECTION</b>	<b>Suppressions</b>	<b>Transferts, renforts et redéploiements</b>	<b>Evolution nette</b>
DINR		25	25
DIRCOFI Est	-2	2	
DIRCOFI Ile de France	-4	-3	-7
DIRCOFI Nord	-2	-1	-3
DIRCOFI Centre Ouest	-2	-1	-3
DIRCOFI Centre Est	-2	11	9
DIRCOFI Sud Est Outre Mer		-1	-1
DIRCOFI Sud Ouest		6	6
DIRCOFI Sud Pyrénées	-1	-1	-2
DISI Nord	-6	-2	-8
DISI Est	-5	-2	-7
DISI Ouest	-10	0	-10
DISI Paris Champagne	-15	-7	-22
DISI Paris Normandie	-12	2	-10
DISI Pays du Centre	-6	-4	-10
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne	-6	-2	-8
DISI Sud Est Outre Mer	-8	45	37
DISI Sud Ouest	-9	2	-7
Mayotte	1	-2	-1
Polynésie française		-1	-1
Nouvelle-Calédonie	-2		-2
St Pierre et Miquelon			
Wallis et Futuna			
SCBCM Défense	-1		-1
SCBCM Agriculture			
SCBCM Intérieur	-1		-1
SCBCM Justice			
SCBCM Ecologie		1	1
SCBCM Education nationale			
SCBCM Finances	-2		-2
SCBCM Affaires sociales	-1		-1
SCBCM Premier ministre	-1		-1
SCBCM Culture			
Services centraux, DDD & SRE	-46	32	-14

## **II. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales**

### **A) La méthode et ses évolutions**

La Méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) est utilisée pour la septième année consécutive pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales.

Pour le PLF 2018, la méthode est pour l'essentiel inchangée.

### **B) Les renforts et redéploiements**

Des renforts en emplois sont réalisés au bénéfice de certains services ou missions. Par ailleurs, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions.

Il s'agit soit d'accompagner des transferts d'activité, soit d'acter le rattachement à une autre direction sans changement de localisation.

Les principales opérations sont les suivantes :

#### **1. La création des centres de services des ressources humaines (CSRH) et du service d'information des agents (SIA)**

L'organisation de la gestion des ressources humaines est rénovée dans la perspective du déploiement du logiciel SIRHIUS. Elle s'articule autour de trois structures :

- les CSRH : implantés à l'échelle supra-départementale, les 10 CSRH ont un rôle de prestataire de service pour plusieurs directions. Ces centres sont principalement dédiés à la préparation de la paye des agents ainsi qu'à la traduction dans SIRHIUS des données administratives des dossiers des agents.

- le SIA : il s'agit d'une plate-forme de renseignements au service de l'ensemble des agents, qui peuvent le saisir par téléphone ou formuel ;

- les services RH dans chaque direction locale : ils conservent leur rôle de conseil, d'accompagnement et de suivi des agents.

Cette réorganisation entraîne le redéploiement de 450 ETP à l'échelle nationale.

#### **2. La réorganisation du recouvrement des recettes non fiscales de l'État**

La démarche de modernisation de la gestion des recettes non fiscales de l'État (RNF) se caractérise par une clarification de l'organisation comptable (comptable unique de la prise en charge et du recouvrement).

Cette simplification s'accompagne d'une réorganisation de l'implantation territoriale des services de recouvrement des RNF par la création de structures spécialisées à compétence supra-départementale : pôles « recouvrement de la fiscalité de l'aménagement », pôle « recouvrement des indus de soldes militaires », centralisation du recouvrement des redevances domaniales à la DNID et du recouvrement de la taxe sur les véhicules polluants à la DCST et pôles « recouvrement des autres RNF ». Elle a pour conséquence le redéploiement de 152 ETP.

#### **3. Les services facturiers et la dépense de l'Etat**

L'extension du champ des services facturiers entraîne le transfert, au bénéfice de la DGFIP (programme 156) de 13 emplois, implantés dans les DRFiP-DDFiP concernées.

Par ailleurs, les assignations de la dépense de l'État sont mises en adéquation avec la nouvelle carte des régions entraînant le redéploiement de 36 ETP entre directions.

#### **4. Les pôles de gestion des consignations (PGC)**

L'activité de gestion des consignations est progressivement concentrée sur les pôles de Nantes et Lyon.

Au PLF 2018, ce sont 17 emplois qui sont redéployés au profit de ces 2 directions.

#### **5. Le SRE**

Le SRE bénéficie de 10 ETP provenant de transferts entrants issus d'autres programmes.

#### **6. Les centres de services partagés du bloc 3**

Des redéploiements finalisent l'adaptation de l'implantation des CSP du bloc 3 (dont le nombre passe de 22 à 14) amorcée en 2017.

#### **7. Les amendes**

Une modification de la répartition des charges entre les trésoreries amendes est prévue à partir de 2018 en raison de deux mesures :

- la mise en place du forfait post-stationnement en remplacement des amendes forfaitaires majorées. Un redéploiement de 12 emplois de la trésorerie Paris amendes vers les trésoreries d'Ile-de-France et de l'Oise est ainsi prévu en 2018 ;

- un nouveau dispositif de mutualisation du recouvrement forcé entraîne en 2018 un redéploiement de 5 emplois en provenance de la trésorerie du contrôle automatisé vers d'autres départements.

### **C) La contribution proportionnelle**

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique aux emplois implantés minorés des emplois consacrés aux métiers supra-départementaux et des emplois de vérificateurs. Par ailleurs, une franchise de base est appliquée à l'assiette de la contribution afin de tenir compte des charges fixes des directions.

### **D) Les correctifs**

Le volume de suppressions issu des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers et leurs conditions d'exercice.

Ces correctifs sont de 3 ordres :

#### **1. La dotation cible charges**

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

En pratique, pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée sur la base du produit entre le pourcentage de la "charge" nationale dévolue au département et les effectifs mobilisés sur le métier au niveau national. La "charge" est caractérisée par plusieurs critères pour chaque métier.

La correction en emplois est la différence entre les effectifs mobilisés dans le département et ceux de

la dotation cible. La correction est redistributive : le total des corrections négatives est égal au total des corrections positives. Au total, ce sont 288 ETP qui sont ainsi « redistribués » par le biais des suppressions différenciées d'emplois.

## **2. La dotation accueil**

Au-delà du volume d'activité et des enjeux, identifiés en particulier dans le correctif charges de Magerfip, la dotation accueil a pour objet principal d'appréhender les difficultés d'environnement dans lequel sont exercées les missions. Ces difficultés, regroupées ici sous l'item « accueil » portent naturellement sur l'accueil des usagers mais aussi, au-delà, sur des considérations organisationnelles liées à la densité des services.

Il s'agit d'une dotation, financée par précompte sur la contribution proportionnelle.

Dotée de 300 ETP, elle ne joue que positivement et bénéficie à tous les départements.

La répartition de cette dotation est fondée sur le postulat qu'il existe globalement une corrélation entre les difficultés liées à l'accueil (qu'il s'agit ici de valoriser au travers de la correction) et les difficultés sociales et sociétales des populations entrant en contact avec les services. Deux séries de critères portant sur les revenus et la pauvreté d'une part et sur les territoires et structures d'autre part sont utilisés pour opérer la répartition.

## **3. Le correctif opérationnel**

Le correctif a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Fondé sur l'historique des suppressions, il consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux Directeurs locaux. La correction ainsi opérée est redistributive.

CTR EMPLOIS PLF 2018

**FICHE 4**

**L'ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION**

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

**I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES**

DÉPARTEMENT	EMPLOIS												EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	Chef de poste	
01	AIN					-1		1	3		-3		
02	AISNE					-1			-9		-12		-22
03	ALLIER							-1	-7	-1	-6		-15
04	ALPES HTE PROVENCE		1			-1			-4		-4		-8
05	HAUTES ALPES					1		-1	-4		-4		-8
06	ALPES MARITIMES	-1						-2	-20	-1	-27		-51
07	ARDECHE							-1	-5		-6		-12
08	ARDENNES							-1	-4		-5		-10
09	ARIEGE		1					-1	-3		-6		-9
10	AUBE					-1		-2	-3	-1	-4		-11
11	AUDE							-2	-9		-3		-14
12	AVEYRON					-1		-1	-2		-8		-12
13	BOUCHES DU RHONE			-1	-1	-1	-1	1	-11		-14		-28
14	CALVADOS			-1		-1	-1	1	-4		-3		-9
15	CANTAL						-1		-3	-1	-2		-7
16	CHARENTE					-1		-2	-8		-10		-21
17	CHARENTE MARITIME		-1		1				-10	-2	-12		-24
18	CHER							-1	-10		-4		-15
19	CORREZE				-1		-2	-4	-6		-6		-19
21	COTE D'OR					-1		1	-8		-10		-18
22	COTES D'ARMOR			1		-4		1	11	-2	5		12
23	CREUSE		1				1	-4	-7		-6	1	-14
24	DORDOGNE							1	-6	-1	-7		-13
25	DOUBS			-1					-10	-1	-9		-21
26	DROME							-1	-4		-8		-13
27	EURE					-1	-1		-8		-15		-25
28	EURE ET LOIR							-2	-7		-11		-20
29	FINISTERE					-1		1	-5		-16		-21

DIRECTION		EMPLOIS											EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		Chef de poste
2A	CORSE DU SUD					-1			-1	-2		-1		-5
2B	HAUTE CORSE		1					-1		-4		-9		-13
30	GARD							-1		-12		-9		-22
31	HAUTE GARONNE	-1	1			-1	1			-8		-5		-13
32	GERS							-1		-6		-3		-10
33	GIRONDE	-1		1		-2		-1	2	9	-1	-2		5
34	HERAULT	-1			-1				3	20		5		26
35	ILLE ET VILAINE			-1	1	-1			1	-18		-10		-28
36	INDRE			-1					-1	-8		-5		-15
37	INDRE ET LOIRE			1				-2	2	14	-1	3		17
38	ISERE		-1					-1	1	-17		-16		-34
39	JURA								1	-5		-7		-11
40	LANDES					-1				-7		-5		-13
41	LOIR ET CHER							-1		-7		-5		-13
42	LOIRE		-1	1		-1	-1	1	2	13		5		19
43	HAUTE LOIRE								-6	-3		-4		-13
44	LOIRE ATLANTIQUE		-1	-1		-1	1		1	-6		-11		-18
45	LOIRET			-1		-2		-1	-1	-10		-13		-28
46	LOT								-1	-5		-2		-8
47	LOT ET GARONNE								-2	-5		-5		-12
48	LOZERE									-6		-3		-9
49	MAINE ET LOIRE					-1				-4	-1	-8		-14
50	MANCHE									-8		-9		-17
51	MARNE		-1			-2	-1		-2	-10		-9		-25
52	HAUTE MARNE		1		-1				-4	-9		-8		-21
53	MAYENNE							-1	-1	-5		-3		-10
54	MEURTHE MOSELLE								-1	-12	-1	-9		-23
55	MEUSE		1					-1	-1	-6		-6		-13
56	MORBIHAN					-1			1	-7	-1	-6		-14
57	MOSELLE	-1		1		-4	-2			19		1		14
58	NIEVRE		1		-1				-5	-9	-1	-2		-17
59	NORD	-1	1			-1	-1		2	-17		-25		-42
60	OISE					-1	-1			-16		-11		-29
61	ORNE							1	-2	-9		-3		-13
62	PAS DE CALAIS			1				-2	1	2	-1	-4		-3
63	PUY DE DOME			1		-1	-1		2	7		-2		6
64	PYR. ATLANTIQUES				1	-3			3	6		27		34
65	HAUTES PYRENEES								-1	-7		-2		-10
66	PYR. ORIENTALES									-7		-9		-16
67	BAS RHIN			-1	-1			-3		-14		-13	1	-31
68	HAUT RHIN		-1							-5		-4		-10
69	RHONE	-1	1					1	1	1		-8		-5
70	HAUTE SAONE			-1		-1				-2		-6		-10
71	SAONE ET LOIRE									-6	-1	-4		-11

DIRECTION		EMPLOIS											EVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS	
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		Chef de poste
72	SARTHE				1	-1			-1	9		25	1	34
73	SAVOIE									-6		-8		-14
74	HAUTE SAVOIE					-1				1		-2		-2
75	PARIS		-1		-3	-3			-11	-92		-44		-154
76	SEINE MARITIME					-1	-1			-26		-18		-46
77	SEINE ET MARNE	-1		1		-2	-1		1	11		1		10
78	YVELINES				-1	-2			-1	-9		-6	1	-18
79	DEUX SEVRES						-1			-6		-9		-16
80	SOMME						-3	1	-1	-10		-6		-19
81	TARN						1		1			-1		1
82	TARN ET GARONNE								-1	-1		-8		-10
83	VAR	-1			1	-1	-1		-1	-14	-1	-26		-44
84	VAUCLUSE									-4		-7		-11
85	VENDEE									-10	-1	-9		-20
86	VIENNE	-1				-1	-2		1	-3	-1	-3		-10
87	HAUTE VIENNE						-2		-1	-6				-9
88	VOSGES									-11		-10		-21
89	YONNE						1			-5		-8		-12
90	TERR. DE BELFORT		1	-1			1		-3	-4		-2		-8
91	ESSONNE					-2			-4	-15		-6	1	-26
92	HTS DE SEINE			-1			2		-3	-18		-2		-22
93	SEINE SAINT DENIS				-1		1		-2	-27		-19		-48
94	VAL DE MARNE						1		-5	-25		-12	1	-40
95	VAL D'OISE				-1	-1				-13		-2		-17
971	GUADELOUPE								-2	-13		-9		-24
972	MARTINIQUE					-1			-6	-26		-13	1	-45
973	GUYANE									-3	-3			-6
974	REUNION				-1		1		-5	-24		-5		-34
<b>TOTAL DRFiP-DDFiP</b>		<b>-10</b>	<b>4</b>	<b>-3</b>	<b>-8</b>	<b>-46</b>	<b>-34</b>	<b>2</b>	<b>-69</b>	<b>-707</b>	<b>-23</b>	<b>-650</b>	<b>7</b>	<b>-1 537</b>

## II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES ET DES SERVICES CENTRAUX

DIRECTION	EMPLOIS												EVOLUTI ON GLOBALE DES EMPLOIS	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	Chef de poste		
DVNI						2	-2	-1	-2			-2		-5
DNEF												-5		-5
DNVSF			1	1		2			-2			-1		1
DGE									-1					-1
Direction Impôts services						1	-1							
DCST								1	4			2		7
SDNC			1			-1			-2	3				1
DS AP/HP									-1			-4		-5
DSFIPE et réseau étranger					-1	-1		-1	-8			-5		-16
DNID (incluant CSDOM)						1	-1		4			-2		2
ENFIP	-2	2						-8	-6			-12		-26
SARH (hors DDG)	1		1					2	11			22		37
DINR		1				3		11	4			6		25
DIRCOFI Est								1	-1					
DIRCOFI Ile de France									-2			-5		-7
DIRCOFI Nord									-2			-1		-3
DIRCOFI Centre Ouest						1	-1		-1			-2		-3
DIRCOFI Centre Est				1			1	10	-2			-1		9
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer									-1					-1
DIRCOFI Sud Ouest						1		7	1			-3		6
DIRCOFI Sud Pyrénées									-1			-1		-2
DISI Nord			-1		-1	1		1	1			-9		-8
DISI Est					-1	1			-2			-5		-7
DISI Ouest			-1					1	-2			-8		-10
DISI Paris Champagne		-1	1		-2	1		-1	-13			-7		-22
DISI Paris Normandie			-1		1			3	-1			-12		-10
DISI Pays du Centre				-1		-1						-8		-10
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne			-1						-3			-4		-8
DISI Sud Est Outre Mer			-1	1		-1		13	23			2		37
DISI Sud Ouest			-1	1	-1	2						-8		-7

